

Les moyens de se procurer les documents primaires sont multiples.

L'accès au document primaire

■ Comme nous l'avons vu précédemment que ce soit à travers des banques de données ou sur des serveurs Web, il est de plus en plus souvent possible **d'accéder directement** à des données et documents primaires sous forme numérique :

- du texte intégral (lois, articles de presse, revues scientifiques, thèses, rapports et même des ouvrages...)
- des données factuelles directement exploitables (statistiques, constantes physico-chimiques..)
- des images fixes, animées et des extraits sonores.

Si l'on n'accède pas directement à la ressource, la possibilité de **commander** les documents en ligne à partir des références bibliographiques sélectionnées lors de l'interrogation est généralement offerte.

Les options de fourniture de document sont de plus en plus variées : photocopies envoyées par courrier, télécopies ou encore fichiers informatiques transférés directement sur votre ordinateur (par messagerie ou transfert de fichier).

■ On peut au préalable consulter le **catalogue informatisé** de sa bibliothèque (sur place, par Minitel, par des points d'accès sur le réseau de l'université ou via Internet..) pour connaître le fonds qu'elle met à disposition localement.

L'évolution des catalogues locaux de bibliothèques parallèlement à celle de l'offre croissante de documents sous forme numérique commence à permettre d'accéder directement aux ressources à partir des notices. L'extension de ce type de service dans les années qui viennent est soumise au règlement d'un certain nombre de questions juridiques et économiques.

Actuellement, si elle ne possède pas le document, la bibliothèque vous le fournira grâce au **prêt entre bibliothèques** (voir ci-dessous). En effet, le coût croissant des ouvrages et des périodiques ainsi que la multiplication des titres ont poussé les bibliothèques à s'organiser en **réseau de coopération documentaire**.



Comment fonctionne ce dispositif de coopération documentaire ?

■ **Les CADIST** (Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique). Gérés par des bibliothèques d'universités et de grands établissements, ces centres sont chargés d'acquérir, de conserver et de fournir des documents de niveau recherche, essentiellement d'origine étrangère.

En 1997, il existe 21 CADIST : 14 en sciences humaines et sociales, 7 en sciences exactes et appliquées. Ils constituent des pôles ressources dont la mission est de fournir rapidement les documents par le prêt entre bibliothèques.

L'activité des CADIST a représenté 30% des demandes satisfaites par le réseau national de prêt entre bibliothèques en 1996.

■ Les catalogues collectifs

Ils permettent de localiser le périodique, l'ouvrage, la thèse recherchés dans la ou les bibliothèques qui les détiennent.

• **Le CCN-PS** (catalogue collectif national des publications en série) : il recense les collections de **périodiques** français et étrangers dans toutes les disciplines. Alimenté par un réseau de 2 800 bibliothèques et centres de documentation, il propose 280 000 titres localisés dans les organismes adhérents.

• **Le Pancatalogue** : catalogue collectif des **ouvrages** français et étrangers acquis par les bibliothèques des universités et des grands établissements qui relèvent du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

En 1997, il recense 2 400 000 titres localisés dans les bibliothèques universitaires.

• **Téléthèses** : catalogue des **thèses** soutenues devant les universités françaises. Depuis 1972, pour les disciplines scientifiques et littéraires, 1983, pour les disciplines de santé et 1990 pour les sciences vétérinaires.

La thèse originale peut être consultée à la bibliothèque de l'université de soutenance.

Depuis 1986, les thèses sont microfichées et diffusées dans toutes les bibliothèques universitaires (1992 pour les thèses en médecine). Téléthèses s'accroît de 20 000 notices par an et contient plus de 330 000 références (début 98).

■ Le prêt entre bibliothèques (PEB)

L'utilisateur qui a consulté le CCN (par exemple pour les publications en série) peut obtenir le prêt du document recherché ou sa reproduction par le service de fourniture de documents à distance de sa bibliothèque universitaire.

Les demandes sont transmises par le système de messagerie électronique PEB qui relie environ 200 bibliothèques et 100 autres établissements.

Le service n'est généralement pas facturé à un lecteur inscrit à la bibliothèque. Il devra cependant s'acquitter du coût de la fourniture du document, prêt ou photocopies et des frais de port.

En 1996, le nombre de transactions s'est élevé à 615 000.

■ Evolution de ce dispositif : le Système Universitaire (SU)

Ces outils collectifs nationaux seront remplacés par un nouveau dispositif global dénommé aujourd'hui « Système universitaire », outil unique d'identification et de localisation des documents de tous types détenus par les bibliothèques de l'enseignement supérieur. Le projet initié en 1992 par le ministère chargé de l'enseignement supérieur a ensuite été confié à l'ABES pour sa mise en œuvre. Son déploiement progressif sous le logiciel développé par PICA, organisation à but non lucratif néerlandaise qui fournit des services diversifiés à plus de 200 bibliothèques aux Pays-Bas mais également à la bibliothèque nationale et à des

bibliothèques fédérales allemandes, aura lieu au cours des trois prochaines années. Les objectifs sont d'offrir aux utilisateurs :

- un catalogue collectif unique pour tous les types de documents ;
- un service de fourniture à distance de

documents ;

- un module de signalement et d'accès à des ressources électroniques ;
- un répertoire des centres de ressources documentaires.

Les acteurs français du signalement et de la fourniture du document

■ **L'ABES** (Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur).

L'ABES, établissement public national dont le siège est à Montpellier, a été créée en 1994 avec pour mission de gérer les catalogues et services collectifs décrits ci-dessus, d'y donner accès sur Internet et d'assurer l'évolution de ce dispositif. L'exploitation et l'hébergement des applications sont réalisés en partenariat avec le CNUSC (Centre National et Universitaire Sud de Calcul, serveur universitaire également localisé à Montpellier).

ABES

Le « Florence »

Parc Euromédecine

25, Rue Guillaume Dupuytren

34 196 Montpellier cedex 5

Tél : 04 67 54 84 10

Serveur WEB : <http://www.abes.fr>

■ **L'INIST** (Institut de l'Information Scientifique et Technique)

Créé en 1988 par le regroupement à Nancy des anciens Centre de documentation Scientifique et technique et du Centre de documentation en sciences humaines du CNRS, il a pour mission de collecter, traiter et diffuser les résultats de la recherche scientifique et technique. Pour ce faire, il offre les produits et services suivants :

- banques de données PASCAL et FRANCIS
- service de fourniture du document ;
- service de diffusion sélective ;
- traductions ;
- signalement et fourniture de la littérature grise (projet Griseli), banque pour l'identification des chercheurs français (FINES), recherche en infométrie...

INIST

2, Allée du Parc de Brabois

54154 Vandœuvre-les-Nancy

Tél : 03 83 50 46 64

Serveur WEB : <http://www.inist.fr>

CONSULTATION DES CATALOGUES COLLECTIFS NATIONAUX

CCN-PS

- Minitel 36 17 code CCN
- Cédérom : MYRIADE dans les bibliothèques (mise à jour semestrielle)

PANCATALOGUE

- Minitel 36 17 code PANCA

TELETHESES

- Minitel 36 15 code SUNK*THE
36 16 code SUNIST*THE
- Cédérom DocThèses dans les bibliothèques (mise à jour semestrielle)